Les suites de l'ivresse. — Dimanche, vers trois heures et demie de l'après-midi, un père de famille de trente deux ans, Louis N..., déclarageur, habitant la rue du Parc, se trouvait en état d'ivresse, et causait du scandale sur la voie publique en provoquant tous les passants. Des agents, de service dans le quartier finirent, après beaucoup de difficultés, à le faire rentrer chez lui ; mais il y était à peine qu'il battait ses enfants.

Comme ceux-ci prenaient la fuite pour échapper à ses coups, et qu'il se mettait à leur poursuite, les agents l'arrêtèrent au passage, et le conduisirent au dépôt de sureté de la rue des Arts.

Un louageur de voitures dupé. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers quatre heures, un loueur de voitures de Lille, M. Edouard Hopkintoner, arrivait au poste de police du 1er arrondissement, avec son équipage renfermant un voyageur ivre, déposer contre ce dernier une plainte en escroquerie.

L'individu, un ferblantier de la rue de la Chapelle-Carrette, nommé H..., était monté dans sa voiture, sur la Grande-Place de Lille, pour se faire conduire à Roubaix, après prix débattu; arrivé devant sa porte, il avait déclaré ne pas avoir d'argent pour le payer.

Ce voyageur de mauvaise foi a été écroué, vu son état d'ivresse, et le loueur a été invité par les agents de garde à déposer une plainte entre les mains de M. le commissaire Daudé.

Expulsé et vagabond. — Dimanche soir, vers sept heures, un agent, de service sur la Grande-Place, remarquait un individu dormant sur les marches de l'église Saint-Martin; il s'approcha de lui et le réveilla.

Interrogé sur son domicile et sur ses moyens d'existence, l'homme ne put donner satisfaction à l'agent. Il déclara qu'il était sans papiers, et qu'il séjournait indûment en France, se trouvant sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Devant des aveux aussi catégoriques, l'agent n'avait plus qu'à l'écrouer au dépôt de sûreté central, ce qu'il fit.

PREMIÈRE COMMUNION

UNIFORMES ET VÊTEMENTS CÉRÉMONIE

A LA GRANDE MAISON — PARIS

Succursale de **LILLE**, *15, rue Faidherbe* 31078

Croix. — *Une querelle entre des socialistes et un non-socialiste.* — Un épicier de Roubaix, M. V..., faisait une halte avec sa voiture, rue de l'Amiral Courbet, pour servir un client, lorsque passèrent deux individus qui se déclarèrent socialistes. L'épicier leur dit qu'il ne partageait pas leurs opinions. De là une vive discussion entre eux. Quatre autres individus vinrent bientôt se joindre aux premiers. M. V... fut menacé de mort, et on lui déclara qu'on allait lui prendre sa voiture.

Voyant les choses prendre mauvaise tournure, M. V... fouetta son cheval, qui s'éloigna au galop.

Plainte a été portée à M. Seguin, commissaire de police à Croix.

Wasquehal. — *Découverte d'un cadavre.* — On a retiré lundi matin du canal de Wasquehal, en face de la raffinerie de pétrole, le cadavre d'un ancien chauffeur, du nom d'Edouard Lefebvre, âgé de 66 ans, qui demeurait à Croix.

Lefebvre était atteint depuis un douzaine d'années d'une maladie de cœur, qui, croit-on, l'a poussé au suicide.

On a trouvé dans les poches de ses vêtements une trentaine de francs.

— *Un incendie.* — Dimanche, vers huit heures et demie du soir, un incendie, aperçu par des gamins qui donnèrent l'alarme, s'est déclaré chez un marchand de charbon, Jean-Baptiste Dufossez, demeurant près l'asile Saint-Jean.

Le feu a pris naissance dans une écurie qui a été complètement détruite.

Un électricien, M. Schweitzer, aidé du garde-champêtre Wanin et d'un instituteur, M. Edouard Choquet, s'est particulièrement dévoué à empêcher l'extension de l'incendie.

Le service d'ordre était dirigé par M. Tétin, gendarme actuellement en permission chez son frère instituteur à Wasquehal.

Les dégâts couverts par une assurance, sont évalués à un millier de francs.

Hem. — *Vol de draps.* — Dans le courant du mois d'août dernier, un vol de draps était commis au préjudice d'un ouvrier teinturier, Louis Jovenaux, demeurant au hameau des « Trois Baudets ».

Lundi matin il s'aperçut que l'objet faisait partie du linge à lessiver appartenant à Mme Jean Baptiste Fauvarque. Procès-verbal a été dressé à la charge de cette dernière.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

Le canal. — On ne voit pas, en ce moment, un seul bateau dans l'embranchement de Tourcoing, et on peut être étonné du peu de mouvement qui s'y est manifesté, depuis qu'il a été livré à la navigation, au mois de novembre dernier. Il n'est encore entré jusqu'ici que quelques bélandres chargées de gravier, chaux, bois de sapin, et grains de brasserie : et pas encore un seul bateau chargé de charbon ou de balles de laine ou de coton.

Le prolongement de la rue Notre-Dame. — Qu'on se rassure : il ne va pas être question d'alignement ; tout paraît, pour le moment, avoir été dit, et bien dit, sur cette affaire.

On n'a sans doute pas oublié que le dimanche des carnavals, un garçon d'une dizaine d'années avait failli se noyer dans un des réservoirs d'eau très-profonds qui existaient sur le tracé. On avait dit le lendemain que ces réservoirs allaient être vidés à l'aide d'une pompe à vapeur et comblés. Eh bien ! les réservoirs sont toujours dans le même état, et on peut continuer à s'y noyer avec la même facilité. Lundi après-midi, une bande de gamins y prenaient encore leurs ébats !

Le tramway d'Armentières à Halluin. — La Société des chemins de fer économiques du Nord a commencé lundi, les travaux de construction de la ligne du tramway d'Armentières à Halluin.

Les installations des chantiers et des dépôts de la Société devant être établis à Halluin, c'est dans cette ville que les travaux ont été commencés.

Dès que le pont projeté pour franchir la Deûle au territoire de Deûlémont sera construit, la ligne entière pourra être livrée à l'exploitation.

Un suicide dramatique. — Par deux fois, dans la journée de lundi, Paul Marlière, âgé de quarante ans, célibataire, demeurant rue du Tilleul, cour Delobel, ouvrier charbonnier, avait tenté de se pendre mais sa vieille mère, âgée de 78 ans, était arrivée à temps pour l'en empêcher, et le malheureux était sorti, en paraissant avoir abandonné toute idée de suicide.

Mais vers six heures du soir, on le vit revenir, en proie à la plus vive surexcitation, criant qu'il n'y « avait pas d'avance » qu'il était obligé de se pendre Il monta aussitôt au grenier, se plaça sur un tréteau et disposait la corde, quand sa pauvre mère arriva. Le malheureux descendit sur le plancher, saisit un autre petit tréteau, le lança à la tête de la pauvre femme, et lui fit une grave blessure au front.

Aussitôt il passa sa tête dans le nœud coulant et renversa le tréteau.

Cette scène avait occasionné un grand rassemblement; un passant M. Cyrille Vanhervlut, âgé de 31 ans, mis au courant de ce qui se passait, monta au grenier et coupa la corde. Malheureusement on ne pensa pas, sur le moment, à desserrer le nœud coulant; car il était temps encore de sauver le malheureux. C'est l'agent de sûreté Debuigne qui, en arrivant quelques minutes après, a été la corde; mais alors il était trop tard. On dit que Marlière avait des habitudes d'intempérance. Mais il n'avait pas bu de la journée.

Une mystérieuse affaire. — Dimanche soir M. T... propriétaire rue de la Tossée, se rendait à Roubaix afin de passer la soirée avec l'un de ses voisins M. D..., menuisier, qui lui avait donné rendez-vous.

M. T... laissa seule sa jeune fille, âgée de 22 ans. Celle-ci s'était couchée. Tout-a-coup elle fut éveillée par le bruit de pas dans son escalier et quelle ne fut pas sa stupeur en apercevant un homme qui s'était introduit chez elle. Elle poussa des appels désespérés qui obligèrent l'inconnu à se retirer. Mais les cris de la jeune fille avaient été entendus par les voisins qui se mirent à la poursuite de l'individu, le lapidant de pierres ; le fugitif parvint toutefois à se dérober en suivant la voie du chemin de fer.

Mlle T... affirme avoir reconnu son voisin M. D...; des déclarations dans le même sens dans le même sens sont faites par les voisins. Quel était le but de D..., on ne le sait, toujours est-il qu'il est démeuré introuvable. Quant à M. T..., il avait vainement attendu au rendez-vous son étrange voisin.

Triste exploitation. — Dans l'après midi de lundi la police a arrêté un sieur D. D... rattacheur, demeurant à Roubaix qui se livrait à la mendicité en conduisant par la *main une enfant de six ans, sa fille, atteinte de* cécité.

Cet individu a déjà, paraît-il, été condamné à deux mois de prison pour escroquerie.

Bousbecque. — *Un incendie.* — Deux maisonnettes couvertes de chaume, situées à la Basse-Ville, ont été détruites, dimanche, par un incendie qui a éclaté vers dix 10 heures 1/4 du soir.

Les pompes ont dû se borner à préserver les maisons voisines.

Le mobilier, les marchandises, consistant en seigle, pommes de terre, etc., ont été la proie des flammes.

Les deux bâtiments, couverts par une assurance, étaient la propriété de M. Paul Lemaitre-Bonduelle, industriel et maire d'Halluin.

A onze heures, l'incendie, dont la cause est inconnue, était terminé.

Halluin. — *Un accident du travail.* — Lundi matin, un peintre en bâtiments, Jules Lannoy, était occupé à peindre la façade d'un cabaret, pour le compte de M. Vanlerberghe, de Roncq lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba d'une hauteur de quatre mètres.

Dans sa chute, il se fractura la rotule gauche. M. Pardoen, docteur en médecine à Menin qui passait au même moment lui a donné ses soins et a déclaré qu'il en résultera une incapacité de travail de deux mois.

Roncq. — *Une arrestation mouvementée. — Deux gendarmes et un garde blessés.* — La gendarmerie d'Halluin avait reçu mandat d'arrêter un individu du nom de Clément Dufour, né le 23 novembre 1861 à Ruysselede (Belgique), condamné par contumace à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises de Bruges, pour vol qualifié.

L'extradition de cet individu, signalé comme habitant Roncq, était demandée par le gouvernement Belge.

Deux gendarmes, MM. Lestienne et Gruez, accompagnés du garde-champêtre Desailly, se rendirent sur les indications de ce dernier, au hameau du Pied-de-bœuf dans l'une des maisons Desplanques, où s'était réfugié cet individu avec ses cinq enfants.

Les agents ayant fait connaître leur mission, ce repris de justice des plus dangereux, doué d'une force peu commune, opposa la plus vive résistance. Il appela à son secours son beau-frère habitant la même maison mais celui-ci se voyant menacé du revolver du gendarme Gruez et de celui du garde, se tint coi. Une lutte acharnée s'engagea alors entre le malfaiteur et les agents de l'autorité. Ceux-ci reçurent force coups de poing, de pied et de tête et des blessures assez sérieuses aux mains. En outre le forcené a brisé la courroie du sac de correspondance de l'un des gendarmes. Dans le cours de la lutte le garde a été renversé par deux fois.

Il a fallu rouler Dufour à terre à quatre reprises différentes pour lui mettre les menottes et pour ce, le gendarme Lestienne a dû profiter d'un moment où le brigand mordait un des agents.

M. Dumoulin, pharmacien à Roncq a opéré un pansement sommaire des blessures heureusement sans gravité de ces derniers, puis M. Pierchon, médecin à Halluin a donné ses soins aux gendarmes et a déclaré qu'un repos de quelques jours leur est nécessaire.

Dufour qui se croyait insaisissable, en raison de sa force a été dirigé sur la maison d'arrêt de Lille.

Il comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Lille du chef de rébellion, coups et blessures envers les agents de la force publique. A l'expiration de la peine qu'il va encourir, il sera remis aux autorités belges.

— *Une lugubre trouvaille.* — Trois ouvriers de ferme étaient occupés hier à vider une fosse d'aisance chez M. Dumoulin, pharmacien.

L'un d'eux, Henri Wastyn, remonta à son tour, vers le soir, un petit cadavre de cinq mois. La gendarmerie informée a ouvert une enquête. On s'attend à une descente du parquet.

LILLE

Assassinat d'un conseiller municipal de Saint-André. — M. Deja, conseiller municipal de Saint-André, a été assassiné, dimanche soir, par un inconnu de trente ans.

M. Deja venait d'assister à un conseil de cons lorsqu'il entra avec ses camarades à l'estaminet du Petit-Paris « Au Petit Pape » hameau du Corbeau. L'inconnu était battu plein.

M. Deja qui était un véritable [illegible] donna bientôt le signal des chansons [illegible]. Peu après quatre garçons de ferme vinrent [illegible] dans l'estaminet et se mirent, de leur côté, à [illegible] un refrain en flamand.

Le conseiller, interrompu de ce fait, fit observer aux instrus qu'ils devaient faire silence pour l'instant puisqu'au moment où leur tour viendrait. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins leur chanson.

M. Deja s'approcha de ces personnages inconvenants et leur répéta ses observations. Il n'avait pas fini de parler que l'un d'eux, Félix Vandacle lui enfonçait son couteau dans la poitrine. Le blessé alla s'affaisser dans un coin de l'estaminet.

De part et d'autre, ce fut une mêlée générale. Chopes et bouteilles volaient de tous côtés, les vitres dégringolaient. Cependant pas un des combattants ne fut atteint par les projectiles.

Un des amis de M. Deja, Léon Cazel en voulant s'emparer de l'un des garçons de ferme reçut un coup de couteau qui lui fendit le cuir chevelu sur une longueur de plusieurs centimètres. La blessure ne présente heureusement aucune gravité.

Le patron de l'estaminet avait intimé l'ordre aux garçons de ferme de quitter son établissement. Ceux-ci refusèrent par obéir.

Le garde champêtre informé procéda immédiatement à l'arrestation des agresseurs. Ce sont les deux premiers arrêtés, Félix Vandacle et Aloise Werkaert. Les deux autres sont les frères Desmetz. Un une ceux-ci porte une grave blessure à la tête.

Le parquet a fait une descente.

Félix Vandacle a avoué qu'il avait frappé M. Deja d'un coup de couteau, mais que son intention était tout simplement de le blesser.

Union artistique du Nord. — *Avis à nos artistes* — Une grande exposition internationale des beaux-arts sera ouverte, du 1er août au 1er octobre 1893, à Lille, au siège social : rue Négrier, 36 ter. Sont seules admises les œuvres de peinture et de sculpture. Il y aura tombola et récompenses.

Concerts et Spectacles

Grande-Harmonie. — La *Grande-Harmonie* offrira une soirée intime à ses membres honoraires le samedi 18 mars à 8 heures 1/2 du soir, dans son nouveau local, cour des Pompiers. Le programme sera donné ultérieurement, il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

Théâtre Deschamps. — On annonce, pour jeudi, au théâtre de la rue Richard-Lenoir, le bénéfice du sympathique artiste roubaisien, Henri Couvreur, comique grime. Le spectacle, chose assez rare, se compose de deux pièces absolument inconnues à Roubaix : *Evincés*, comédie en un acte de M. F. L. de Malessan ; et la *Guerre au Dahomey*, grand drame militaire en cinq actes et huit tableaux, de M. Bourgade Saint-Amand.

NORD

Mort de M. le curé d'Hasnon. — On annonce la mort du vénérable curé d'Hasnon; M. l'abbé Duquenne, décédé hier dimanche, administré des Sacrements. M. le curé d'Hasnon avait eu ces jours derniers, une atteinte d'apoplexie en montant à l'autel.

M. Henri-Joseph Duquenne était né à Nivelles le 5 avril 1825. Ordonné prêtre le 20 septembre 1850, il fut successivement professeur à Anchy, puis vicaire à Hasnon, le 22 juin 1859, coadjuteur, dans la même paroisse le 10 août 1871, et enfin curé le 28 décembre 1874.

Les distilleries agricoles. — A l'*Officiel* de lundi paraît un arrêté instituant, près du Ministre de l'agriculture, une commission pour étudier les propositions ayant pour but de favoriser le fonctionnement ou la création de distilleries agricoles et nommant les membres de cette commission.

Nous relevons parmi ces membres les noms de MM. Georges Graux et Trannin, députés, tous deux membres du Conseil supérieur de l'agriculture.

Un violent incendie à Wallers. — Une fille brûlée vive. — Hier, vers quatre heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans une grange appartenant à Mme veuve Durot, rue Blanquart à Wallers.

En quelques instants, la grange tout entière était en flammes, et on se borna à préserver les maisons voisines; toutes les récoltes de l'année dernière, ainsi qu'une batteuse ont été dévorés par l'incendie.

Les dégâts, évalués à 5,000 francs, sont couverts par une assurance.

Pendant l'incendie, on s'aperçut de la disparition de la fille de la maison, Antonine Durot, âgée de quinze ans; on la chercha partout, mais en vain; quand l'incendie fut éteint, on retrouva le cadavre de la malheureuse Antonine entièrement carbonisé.

Les causes du sinistre sont, jusqu'à présent, inconnues.

Le nommé Dulieu, en organisant les secours, est tombé d'une hauteur de quatre mètres. Dans sa chute, il s'est fracturé une jambe.

Cet incendie et ces accidents ont produit une profonde émotion dans cette commune, d'ordinaire si paisible.

Ce nouveau sinistre a fait regretter encore davantage l'absence d'une compagnie de pompiers.

PAS-DE-CALAIS

Une petite fille écrasée par un train à Hersin-Coupigny. — Mercredi, vers cinq heures du soir, plusieurs petites filles qui venaient de sortir de l'école des sœurs d'Hersin-Coupigny retournaient chez leurs parents, au hameau de Braquincourt. L'une d'elles, la petite Rosalie Marissel, âgée de 4 ans, précédait les autres de quelques mètres. Cette gamine arriva ainsi à un passage à niveau du chemin de fer non gardé et distant de la station d'Hersin-Coupigny de 600 mètres environ. Elle n'avait pas vu arriver un train de voyageurs allant de Saint-Pol à Bully-Grenay. Elle fut tamponnée et broyée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du 13 mars.* — Marie Dutilly, rue du Tilleul, cour Lorddan, 18. — Charles Montigny, rue du Grand-Chemin, cour Dewally, 18. — François Olivier, rue Philippe-le-Bon, 2. — Valentine Dhont, rue de l'Ouest, 37. — Céline Dequin, rue Lacroix, 7. — Marie Toulemonde, rue Dammartin, 27. — Paul Lemaître, rue du Fort, 34. — Marthe Turpyn, rue des Fosses. — Sophie Her, rue de l'Espérance, 75. — Germaine Notebaert, rue des Longues-Haies. — *Mariages du 13 mars.* — Ernest Beeusaert, 32 ans, tisserand, rue Saint-Jean, 183, et Marguerite Walch, 25 ans, tisserande. — Ferdinand David, 52 ans, fileur, rue de Mouveaux, et Uranie Becquet, 41 ans, rattacheuse, rue de Mouveaux. — Henri Decan, 23 ans, rentreur, rue d'Inkermann, et Laureuce Naye, 22 ans, tailleuse. — Frédéric Lefere, 35 ans, boulanger, rue de la Guinguette, et Philomène Lebrun, 33 ans, servante, boulevard de la République. — Antoine Marfaing-Marthe, 39 ans, employé de douanes, à Ascq, et Maria Audemaert, 19 ans, tailleuse, rue de l'Ommelet. — Jules Ruquois, 37 ans, fileur, rue Turgot, et Zulma Herbelhout, 28 ans, bobineuse, rue Turgot. — Pierre Vanneste, 21 ans, maçon, rue Sébastien-Elisabeth, et Amaïs Legrand, 23 ans, peigneuse, rue de Croix. — *Déclarations de décès du 13 mars.* — Eugène Bouckaert, 1 an, rue Delespaul, 36. — Sylla Boutreleuque, 1 an, rue de la Brasserie. — Jules Depraetere, 1 mois, rue de Ma Campagne, 57. — Marie Herlebot, 68 ans, rue de la Vigne, 13 — Ursule Tellier, 39 ans, rue Boileau, 4. — Isabelle Herrmann, 69 ans, rue Hellmann, cour Vanoersch, 1. — Ghislain Sinet, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Carlos Denuyer, 23 ans, Hôtel-Dieu. — Delgrange, présenté sans vie, rue de la Perche. — Pletinck, présenté sans vie, rue du Carligne. — Van Beylen, présenté sans vie, rue de la Fosse-aux-Chênes.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FERRAILLE-MESSIAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Joseph FERRAILLE, décédé à Croix, le 12 mars 1893, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 10 heures, en l'église St-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, à 9 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille DUSSAUSSOIS-DESBARBIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marguerite-Marie-Joseph DUSSAUSSOIS, décédée à Roubaix, le 13 mars 1893, à l'âge de 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le mercredi 15 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 46, rue Neuve.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 15 mars 1893, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Clovis WATTÉL, décédé à Roubaix, le 28 mai 1892, dans sa 62e année, et de Dame Rosina DUPONCHELLE, son épouse, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1891, dans sa 70e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 15 mars 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Louis-Joseph DUBAR, président du Conseil de Fabrique, président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, veuf de Dame Louise FERRIER, pieusement décédé à Roubaix, le 15 février 1893, à l'âge de soixante-douze ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les Membres de la Confrérie de Saint-Vincent de Paul, seront célébrer un Obit Solennel, le vendredi 17 mars, à 10 heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Triste épilogue d'un accident.* — Nous avons relaté, il y a quelques jours, l'accident survenu à un septuagénaire, L. Allard, de Lainguée. Nous apprenons que ce malheureux est mort lundi vers dix heures du matin.

Une agression au Couët. — Dimanche, vers minuit, M. Léon Devos, se trouvait à proximité de sa maison, « le Planche », quand six individus suivant la route, l'assaillirent tout-à-coup, sans provocation aucune de sa part. M. Devos reçut sur le front, une brique et un tesson de bouteille, qui lui firent d'assez sérieuses blessures. Un des agresseurs, un certain J. M., demeurant au « Marist » a été reconnu par la victime. La gendarmerie ouvrait une enquête.

Menin. — *Arrestations.* — Un mendiant Auguste Christians, sans domicile fixe, prévenu de nombreux vols de lapins à Wervicq a été arrêté dimanche soir par l'agent de police Emile Louage. Le maraudeur a été conduit à la prison d'Ypres à la disposition du Parquet.

Un certain Emile Bayer, résidant en France, a été arrêté, par la police locale, pour rupture de ban. On a arrêté également un certain Auguste Delen, qui a été conduit à la prison de Courtrai, en vertu d'une ordonnance de capture.

— *Coups et blessures.* — Une rixe a éclaté dimanche soir chez un cabaretier, Joseph Verbeke, demeurant à la Porte de Bruges.

Un individu a porté six coups de couteau à un cultivateur — Declercq — habitant au même lieu. Le coupable a été arrêté et conduit à la prison de Courtrai.

Gand. — *Un violent incendie.* — La fabrique de dentelles de coton de MM. Verbrugghe et Dewaele a été détruite par un incendie. On a réussi à sauver le coffre-fort et les livres. Cette fabrique occupait une centaine d'ouvriers.

Les dégâts peuvent s'élever à 20.000 fr.

A la recherche de l'introuvable Arton. — Le Parquet continue ses recherches en Belgique à propos de l'introuvable Arton. Des recherches ont été faites à Ostende, à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Liège, à Verviers, à Charleroi, à Mons, à Tournai, à Ath, à Termonde, à Malines, à Louvain, à Tirlemont, à Hasselt, à Bruges, à Ypres, à Dixmude, à Furnes, à Nieuport, à Ostende